



Le programme **LEADER**

Subventions européennes

GAL

Corbières,
Salanque,
Fenouillèdes,
Minervois

**Et si l'Europe
vous accompagnait
dans vos projets ?**



Parc
naturel
régional
Corbières
Fenouillèdes



Cofinancé par
l'Union européenne



{ Comprendre LEADER



LEADER :
un moteur
pour les
territoires
ruraux
d'Europe

> QU'EST-CE QUE C'EST ?

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est **un programme européen soutenant le développement des territoires ruraux.**

Il soutient des actions dans des domaines clés tels que :

- * Les circuits courts alimentaires
- * Les énergies renouvelables
- * La culture et le tourisme durable
- * La valorisation du patrimoine
- * Les services à la population et autres.

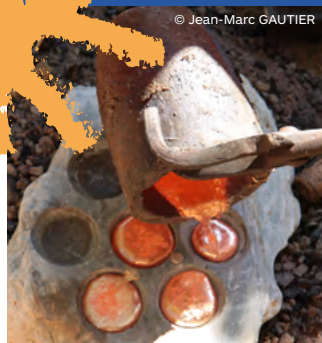
> AU CŒUR DE CETTE DYNAMIQUE : LE GAL

Le **Groupe d'Action Locale** (GAL) est un partenariat public-privé **chargé de piloter localement le programme LEADER.**

Il définit le profil des projets attendus sur le territoire et gère l'enveloppe attribuée par l'Europe.

Le GAL accompagne les porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés





> QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- * Les collectivités et leurs groupements
- * Les syndicats mixtes et les établissements publics
- * Les chambres consulaires
- * Les associations
- * Les syndicats professionnels
- * Les entreprises (agricoles, culturelles, créatives, touristiques, starts-ups, ESS, etc.)

Contactez-nous pour savoir si votre projet est éligible !



> QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

1

Avoir le projet sur le territoire du Groupe d'Action Locale
Corbières, Salanque, Fenouillèdes, Minervois

2

Respecter les grands principes de LEADER :
Mise en réseau,
Coopération,
Innovation,
Cofinancement public

3

S'inscrire dans une des priorités de la stratégie de développement local

LE TERRITOIRE DU Groupe d'Action Locale

Corbières, Salanque,
Fenouillèdes, Minervois

-  Périmètre du Groupe d'Action Locale
-  Périmètre du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes



Retrouvez la liste des
communes du GAL CSFM sur
le site internet du Parc



© Clément Signoles

{ Priorités LEADER



1 | CONSOLIDER LA NOTORIÉTÉ DU TERRITOIRE

en s'appuyant
sur ses atouts et
ses spécificités

—
Identification,
protection et mise en
valeur des patrimoines

—
Promotion
du territoire

—
Offres touristiques en
lien avec l'identité du
territoire



2 | DYNAMISER UNE ÉCONOMIE écoresponsable et innovante

—
Commerce et artisanat
de proximité ou
itinérant

—
Agriculture durable
(circuits courts,
diversification,
nouvelles filières)

—
Espaces de test
agricole et espaces de
travail partagés



3 | AGIR ENSEMBLE ET AUTREMENT pour le territoire

—
Énergies citoyennes
et renouvelables
et adaptation aux
changements
climatiques

—
Offres de services
et d'activités pour la
population

—
Initiatives de
développement
culturel et artistique

{ la vie d'un projet LEADER



Vous avez une idée de projet ?



Parlez de votre projet avec l'animateur·rice du GAL pour voir s'il peut être soutenu



Présentez votre projet devant la commission de sélection



Déposez votre dossier auprès de l'Autorité de gestion régionale et attendez le retour d'instruction



Réalisez votre projet



Rendez compte de la réalisation des actions prévues pour percevoir votre subvention européenne



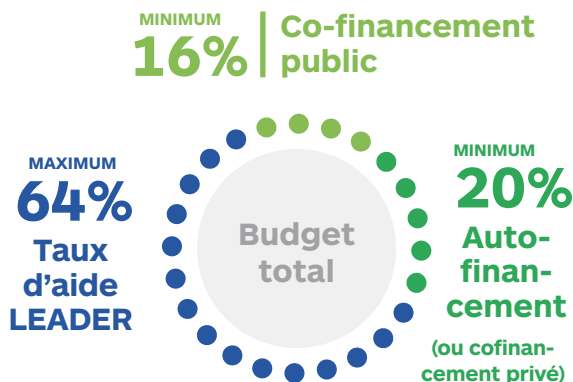
**Définir votre projet
ou réaliser les dossiers :
nous vous accompagnons
tout au long du chemin !**



© MBL

➤ CONDITIONS DE FINANCEMENT

Le programme LEADER **fonctionne sur le principe du cofinancement**. Les porteurs de projet doivent obtenir un cofinancement public et financer une partie de leur projet.



L'aide LEADER est versée après la réalisation des dépenses, sur présentation des factures. Les porteurs de projets doivent veiller à prévoir une trésorerie suffisante.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les coûts directement liés à la réalisation du projet (prestations de services, études, travaux, équipements, charges de personnel, communication, etc.)

DÉPENSES EXCLUES

- * Contribution en nature,
- * Bénévolat,
- * Auto-construction,
- * Matériel d'occasion,
- * Études obligatoires,
- * Dépenses de fonctionnement,
- * Travaux de voirie,
- * Réseaux secs et humides,
- * Amortissements,
- * Achats destinés à la revente.



Contact

Équipe technique LEADER

✉ leader@corbieres-fenouilledes.fr

☎ 04 68 33 99 80

Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes
2 rue de la cave coopérative
11350 TUCHAN

Crédit photos : Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes • Conception graphique : Calico - JA Graphisme
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



La Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes reçoit le soutien financier de



Les communes
et intercommunalités
du territoire

04 68 33 99 80
parc.corbieres-fenouilledes.fr
PNR.Corbieres.Fenouilledes

